



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 70266

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'amélioration de la lutte contre l'échec des élèves à l'école primaire et son financement. Chaque année, près de 300 000 élèves sortent du CM2 (10 ans) avec des lacunes en lecture, écriture et calcul, soit environ 40 % d'une classe d'âge. En lecture comme en calcul, les comparaisons internationales montrent que la France recule par rapport à de nombreux pays voisins, à commencer par l'Allemagne. L'école primaire aggrave par ailleurs les inégalités puisque la proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6ème se situe bien au-delà de la moyenne pour les enfants d'employés, d'ouvriers et d'inactifs. L'échec scolaire n'est pas seulement un échec de l'élève, de l'enseignant, de l'école et de la famille. C'est aussi un échec de la politique d'éducation. L'un des principaux défis de l'école primaire est celui du temps scolaire. La France présente le double inconvénient de la plus courte année scolaire et de la plus longue journée d'école. L'organisation du temps scolaire reste trop déterminée par les intérêts sociaux, économiques et politiques des adultes plutôt que par l'intérêt des enfants. Il lui demande quel est le montant du budget consacré à la lutte contre l'échec des élèves à l'école primaire et si une partie du budget consacré par l'État et les collectivités locales aux temps d'activités périscolaires (TAP) pourrait être redéployée vers la lutte contre les échecs de formation à l'école primaire, échecs qui produisent de futurs exclus inemployables ou condamnés à la précarité par impossibilité de trouver leur place dans la société.

Texte de la réponse

La lutte contre la difficulté scolaire dans le premier degré est une priorité fixée par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Cette primauté se traduit par les moyens alloués à l'équité territoriale, à la scolarisation des élèves de moins de trois ans et, d'une manière générale, aux dispositifs spécifiques comme le réseau des aides spécialisées aux élèves en difficulté ou la mesure intitulée « plus de maîtres que de classes » qui devra être mise progressivement en oeuvre dans chaque école classée en éducation prioritaire. Sur l'ensemble de la période 2012-2017, ce sont 14 000 emplois qui sont programmés à cet effet pour le premier degré et qui font l'objet, chaque année, d'un suivi particulier dans le cadre de l'exécution des projets annuels de performance de la mission « enseignement scolaire ». Cependant, c'est tout le système éducatif qui est mobilisé pour assurer la réussite de tous les élèves, même si chacune des mesures précitées y prend sa part. La réforme des rythmes scolaires participe également à la lutte contre la difficulté scolaire en instaurant de nouveaux horaires permettant de consacrer la matinée aux apprentissages fondamentaux, au moment où les élèves sont les plus attentifs et en instituant cinq matinées, au lieu de quatre, de manière à permettre des apprentissages plus réguliers. Chaque enseignant doit intégrer dans sa pratique, la différenciation pédagogique et l'aide à chacun des élèves, notamment les plus faibles d'entre eux. Il est de ce fait impossible d'en faire un décompte particulier, sauf à collecter auprès de chaque enseignant la part qu'il consacre aux élèves ce qui serait imprécis et artificiel et en définitive peu significatif.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70266

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2014](#), page 10008

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3437